

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 4 mars 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2025 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur William Blue, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Marc Delorme, conseiller siège #5

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-03-29

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 SÉANCE DU CONSEIL**
 - 3.1 Suivi de la séance du conseil du 3 février 2025
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance générale
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
- 7.0 VOIRIE**
 - 7.1 Travaux suite au sinistre
- 8.0 AQUEDUC**
- 9.0 AVIS DE MOTION**
- 10.0 RÈGLEMENTS**
- 11.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 11.1 Embauche à la direction générale de la Municipalité

- 11.1.1 Mandat général à la direction générale
- 11.1.2 Changement d'administrateur principal et autorisations et changement de signataires – Desjardins
- 11.1.3 Changement d'administrateur principal et autorisations – Revenu Québec
- 11.1.4 Accès Clicsécur – Entreprises
- 11.1.5 Autorisation au registraire des entreprises du Québec
- 11.1.6 Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information
- 11.1.7 Formation ABC/DG introduction de l'ADMQ
- 11.1.8 Mandat à Madame Adèle Grou
- 11.2 Adhésion à l'ADMQ
- 11.3 Congrès de l'ADMQ
- 11.4 Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix Rouge
- 11.5 Subvention à la bibliothèque
- 11.6 Vote par correspondance
- 11.7 Nomination de représentants au comité municipal pour le Plan climat et la révision du SAAD
- 11.8 Bilan 2024 de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook
- 11.9 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 11.10 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
- 11.11 Northern Border Dispatch

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Suivi de la séance du conseil du 3 février 2025

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 3 février 2025.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale a transféré aux élus les correspondances les concernant reçues depuis le 3 février 2025 et leur fait un résumé verbal du contenu de celle-ci.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2025-03-30

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 31 janvier 2025 au 27 février 2025 au montant de 34 121,89 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 34 121,89 \$ pour la période du 31 janvier 2025 au 27 février 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer**Résolution 2025-03-31**

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 4 mars 2025 au montant de 41 189,58 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 41 189,58 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 VOIRIE**7.1 Travaux suite au sinistre****Résolution 2025-03-32**

Considérant que la Municipalité a reçu de l'analyste en gestion financière du ministère de la Sécurité publique, l'analyse de l'estimé des travaux finaux de réfection des chemins suite au sinistre admissibles à l'aide financière pour les chemins du Gore, de la Rivière et du 10^e Rang ;

Considérant que la Municipalité souhaite procéder aux travaux finaux de réfection des chemins du Gore, de la Rivière et du 10^e Rang ;

Considérant que les travaux admissibles au programme général d'aide financière lors de sinistres (PGAF) du ministère de la Sécurité publique sont financés à la hauteur de 85% et qu'une avance allant jusqu'à 90% du montant des travaux admissibles pourra être octroyée à la Municipalité sous présentation d'une résolution d'octroi du contrat à un soumissionnaire au projet ;

Considérant que la Municipalité souhaite contracter un règlement d'emprunt afin de couvrir le montant des travaux non admissibles au PGAF ainsi que la part de 15% des travaux admissibles au PGAF qu'elle doit assumer ;

Considérant que les travaux non admissibles aux PGAF seront soumis au TECQ 2024-2028 afin de limiter le montant du règlement d'emprunt ;

Considérant que le Conseil souhaite retirer du projet le rehaussement de la chaussée sur le chemin de la Rivière ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité ira en appel d'offres public pour la réfection des chemins suite au sinistre du 10 au 11 juillet 2024 pour les chemins du Gore, de la Rivière et du 10^e Rang ;

De retirer du projet le rehaussement de la chaussée sur le chemin de la Rivière ;

Qu'une clause au devis et à l'appel d'offres soit ajoutée pour le retrait des travaux non admissibles au PGAF ;

Que l'octroi du contrat est conditionnel à l'aide financière du MSP ;

Qu'une nouvelle demande d'accompagnement sera placée au service d'aide financière du ministère des Affaires Municipale et de l'Habitation afin de préparer adéquatement le règlement d'emprunt pour financer les travaux ;

De transmettre la présente résolution à la firme les Services EXP. Inc. qui a été mandatée afin d'accompagner la municipalité dans les travaux de réfection des chemins en juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Balayage de rues

Résolution 2025-03-33

Considérant que la Municipalité fait balayer ses rues à chaque année ;

Considérant que la Municipalité a reçu une soumission de Monsieur Frédéric Blouin pour le balayage des rues cette année ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la soumission de Monsieur Frédéric Blouin pour le balayage de rues au montant de 160,00 \$/h plus les taxes applicables et le dompeur ramasseur au montant de 90,00 \$/h plus les taxes applicables pour un maximum de 7 heures 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Fauchage et débroussaillage

Résolution 2025-03-34

Considérant que la Municipalité a reçu une soumission de Transporteur Sherbrooke Unifié pour le fauchage et le débroussaillage des abords de chemins cette année ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la soumission de Transporteur Sherbrooke Unifié pour le fauchage et le débroussaillage des abords de chemins au montant de 175,00 \$/h plus les taxes applicables pour un maximum de 40 heures.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 AQUEDUC

La directrice générale avise les membres du conseil qu'un avis de non-conformité pour le réseau d'aqueduc a été reçu en raison de problèmes d'échantillonnage au mois de novembre 2024, les tests furent prélevés mais des délais de transport ont causé le rejet des échantillons. Un tableau de suivi des prélèvements d'eau a été mis en place afin de suivre les prélèvements et éviter qu'une telle situation se reproduise.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion à donner.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlements à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Embauche à la direction générale de la Municipalité

Résolution 2025-03-35

Considérant le départ de Madame Adèle Grou au poste de directrice générale et greffière-trésorière prévu le 3 mars 2025 ;

Considérant que la Municipalité désire engager un(e) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;

Considérant que trois candidatures ont été évaluées ;

Considérant que le comité de sélection a formulé des recommandations pour l'embauche de la personne qui prendra le poste de direction générale et greffe-trésorerie à compter du départ de Madame Adèle Grou ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

Que Madame Mélissa Gaudreau soit nommée au poste de directrice générale et greffière-trésorière ;

Que Madame Mélissa Gaudreau entre en fonction en date du 4 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.1 Mandat général à la direction général

Résolution 2025-03-36

Considérant que dans le cadre de ses activités courantes, la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette entretient des relations avec divers organismes gouvernementaux tels que : le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Coaticook, le Ministère de l'Environnement, la Commission de protection du territoire agricole, le Ministère du Revenu du Québec et Revenu Canada, le directeur général des élections ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que Madame Mélissa Gaudreau à signer tous documents nécessaires dans le cadre des activités courantes de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.2 Changement d'administrateur principal et autorisations et changement de signataires - Desjardins

Résolution 2025-03-37

Considérant que Madame Adèle Grou sera remplacée dans ses fonction par Madame Mélissa Gaudreau à compter du 4 mars 2025 ;

Considérant que Madame Adèle Grou conservera un accès à AccèsD afin d'effectuer la comptabilité de la Municipalité pour une durée indéterminée ;

Considérant qu' il y a lieu de changer les signataires autorisés au compte ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

Que Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée comme administratrice principale du service AccèsD Affaires ;

Que Monsieur Henri Pariseau, Maire, soit également nommé administrateur principal du service AccèsD Affaires ;

Que Madame Adèle Grou conserve un accès à AccèsD afin d'effectuer la comptabilité courante pour une durée indéterminée ;

Que soient désignés signataires pour et au nom de la Municipalité de tous documents en lien avec la Caisse Desjardins :

- Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière ;
- Monsieur Henri Pariseau, Maire ;
- Madame Nathalie Lacasse, conseillère et Mairesse suppléante ;

Que soit révoqué l'autorisation de signature de tous documents en lien avec la Caisse Desjardins à :

- Madame Adèle Grou, ancienne directrice générale et greffière-trésorière ;
- Monsieur Roland Gascon, ancien directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Madame Marie-Andrée Vanzeveren, ancienne conseillère municipale ;

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette demande l'annulation de la carte de crédit Visa Affaires Desjardins détenue par la Municipalité et émise au nom d'Adèle Grou ;

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette demande l'annulation de la carte de débit Desjardins détenue par la Municipalité et émise au nom d'Adèle Grou ;

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette demande une nouvelle carte Visa Affaires Desjardins avec un montant maximal de 2 000,00 \$, laquelle sera détenue par la Municipalité et émise au nom de Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière ;

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette demande une nouvelle carte débit Desjardins, laquelle sera détenue par la Municipalité et émise au nom de Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière ;

Que Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis à cette demande et devient la personne-contact auprès des services Visa Desjardins et AccèsD Affaire.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.3 Changement d'administrateur principal et autorisations – Revenu Québec

Résolution 2025-03-38

Considérant que Madame Adèle Grou sera remplacée dans ses fonction par Madame Mélissa Gaudreau à compter du 4 mars 2025 ;

Considérant que des modifications doivent être apportées concernant les administrateurs à Revenu Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière :

- À remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité.

11.1.4 Accès clicSÉCUR - Entreprise

Résolution 2025-03-39

Considérant que Madame Adèle Grou sera remplacée dans ses fonction par Madame Mélissa Gaudreau à compter du 4 mars 2025 ;

Considérant que l'adhésion à clicSÉCUR - Entreprises est primordiale à la bonne gestion de la municipalité par l'accès en ligne de nombreux organismes et ministères du gouvernement du Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,

APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR ;

Que Madame Adèle Grou conserve son accès à ClicQÉCUR – Entreprises afin de mener à terme certains dossiers de la Municipalité ;

Que tous les élus de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ont adopté cette résolution et entre en vigueur au 4 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.5 Autorisation au registraire des entreprises du Québec

Résolution 2025-03-40

Considérant que Madame Adèle Grou sera remplacée dans ses fonction par Madame Mélissa Gaudreau à compter du 4 mars 2025 ;

Considérant que des modifications doivent être apportées au dossier de la Municipalité au Registraire des entreprises du Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser Madame Mélissa Gaudreau à effectuer la mise à jour nécessaire au dossier de la Municipalité au registraire des entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.6 Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information

Résolution 2025-03-41

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

De nommer la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Gaudreau, comme personne responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels*.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.7 Formation ABC/DG introduction de l'ADMQ

Résolution 2025-03-42

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'inscrire Madame Mélissa Gaudreau à la formation ABC/DG Introduction offerte gratuitement par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 29 et 30 mai à Québec et le 5 juin en webinaire ;

De rembourser à Madame Mélissa Gaudreau les frais de déplacements et de repas engagés dans le cadre de la formation.

Adoptée à l'unanimité.

11.1.8 Mandat à Madame Adèle Grou

Résolution 2025-03-43

Considérant que plusieurs lourds dossiers municipaux sont en cours ;

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent qu'une transition douce puisse être possible pour la nouvelle directrice générale ;

Considérant que Madame Adèle Grou a proposé ses services au taux horaire de 25,00 \$/h pour assurer la complétion et le suivis de certains dossiers et certaines tâches ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

De donner le mandat à Madame Adèle Grou d'assurer la complétion et le suivi des dossiers suivants :

- Le sinistre du 10 au 11 juillet 2024 ;
- L'audit et le rapport financier 2024 ;

Que Madame Adèle Grou assurera la tenue de livre et certaines opération comptables pour une durée indéterminée et devra donner un préavis de trois (3) mois si elle souhaite mettre fin à ce mandat ;

Que le taux horaire de Madame Adèle Grou sera de 25,00 \$/h.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Adhésion à l'ADMQ

Résolution 2025-03-44

Considérant que Madame Mélissa Gaudreau doit être membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui lui donne accès à plusieurs formations, de la documentation et divers outils en lien avec sa fonction de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De payer l'adhésion de Madame Mélissa Gaudreau à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 au montant de 946,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Congrès de l'ADMQ

Résolution 2025-03-45

Considérant que le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec ;

Considérant que les frais de la chambre et de certains repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription du Congrès ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De payer les frais d'inscription de 585,00 \$ plus les taxes applicables, incluant les dîners avec les ateliers d'informations, les formations, les cocktails, les déjeuners-conférences, le banquet, la soirée, l'ensemble des activités du Salon des Partenaires du congrès de l'ADMQ et le dîner-conférence, qui se déroulera du 18 au 20 juin prochain au Centre des congrès de Québec ;

Que le kilométrage, selon le tarif établi, le coût de la chambre ainsi que certains repas seront remboursés à la directrice générale et greffière-trésorière sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix Rouge

Résolution 2025-03-46

Considérant que les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1) ;

Considérant que l'entente aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge présentement en vigueur arrive à échéance prochainement ;

Considérant que la Croix-Rouge propose de signer une nouvelle entente pour une période de deux (2) ans renouvelable automatiquement pour une seule période d'un (1) an ;

Considérant que l'entente prévoit une contribution annuelle de la Municipalité de 225,00 \$ pour la durée de celle-ci ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

D'accepter l'entente aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge telle que présentée;

D'autoriser Monsieur Henri Pariseau, Maire, ainsi que Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Subvention à la bibliothèque

Résolution 2025-03-47

Considérant que chaque année, le conseil autorise le versement d'une subvention au comité de bibliothèque pour financer certaines de leurs activités ;

Considérant qu' un montant de de 400,00 \$ est prévu au budget à cet effet

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à verser une subvention de 400,00 \$ à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 Vote par correspondance

Remis à une séance ultérieure.

11.7 Nomination de représentants au comité municipal pour le Plan climat et la révision du SAAD

Le lancement de la démarche pour le Plan Climat ainsi que la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable (SAAD) de la MRC de Coaticook est présentement en cours. Un comité pour suivre ces dossiers sera mis sur place et il est demandé que des représentants municipaux soient nommés pour suivre le chantier. Madame Mélissa Gaudreau ainsi que Monsieur Jacques Inkel sont nommés afin de participer au comité.

11.8 Bilan 2024 de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook

Madame Adèle Grou dépose au Conseil le bilan 2024 de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

11.9 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Résolution 2025-03-48

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,

IL EST RÉSOLU

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée à l'unanimité.

11.10 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

Résolution 2025-03-49

Considérant que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

Considérant que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

Considérant que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

Considérant que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Gilles Bélanger.

Adoptée à l'unanimité.

11.11 Northern Border Dispatch

Remis à une séance ultérieure.

12.0 VARIA

12.1 L'eau de Pâques

Monsieur le conseiller William Blue sonde l'intérêt des membres du Conseil de ramener la tradition de l'eau de Pâques dans la Municipalité qui était autrefois organisée par les Amis du Patrimoine. Il mentionne que ce pourrait être l'occasion pour les Amis du Patrimoine d'en faire une levée de fonds

pour les travaux devant être effectués à l'Église. Les membres du Conseil échantent sur le sujet, il est proposé que l'événement, même s'il n'aurait pas lieu cette année, pourrait être organisé conjointement avec les Amis du Patrimoine et le comité des Loisirs de la Municipalité.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Claude Desbiens fait un retour sur l'événement Plaisirs d'hiver qui a eu lieu le 23 février dernier, une trentaine de personnes du Village y ont participé. Il fait également un retour sur le tournoi de poches qui a eu lieu le 22 février dernier, 23 équipes ont participé à l'événement. Il informe également les membres du Conseil que la prochaine Soirée Loisirs aura lieu le 13 mars prochain à compter de 19h00.

Le conseiller Gaétan Lavigne fait un retour sur sa dernière rencontre à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solide de la région de Coaticook. Le plus récent règlement d'emprunt de la Régie a été accepté.

13.2 Directrice générale

Aucun sujet n'est abordé.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-03-50

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 20h08.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.